

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2544

12 octobre 2013

SOMMAIRE

1682 Holdings S.à r.l.	122073	Entreprise Fischer Daniel sàrl	122107
ABF Preston Park S.à r.l.	122070	EPF Harenberg City-Centre S.à r.l.	122107
ABF St James Park S.à r.l.	122068	EPI - Ensemble pour l'inclusion - Zesum-	
Adler Lux Sàrl	122072	men fir Inklusioun Asbl	122111
AEW Europe S.à r.l.	122069	F.09 Pro-Tec-Toit	122112
Afilor S.A.	122071	Falcon (BC) Luxco S.C.A.	122077
AG.IR S.à r.l.	122104	Financière Weber S.A.	122071
Air Artisan Lux S.A.	122072	First Data International Luxembourg V S.à	
Alba Master Company S.A.	122072	r.l.	122071
Alcentra Fund S.C.A. SICAV-SIF	122069	fyrma S.à r.l.	122109
Alfred WEILER G.m.b.H.	122068	Ideal Standard International Topco	122066
Altro	122103	Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l.	
Ameo Luxembourg S.A.	122072	122076
Amyma Web S.à r.l.	122101	Orchard Invest S.A.	122076
Andrea S.A.	122070	Prelor Participations S.à r.l.	122077
Andrea S.A.	122070	Ray Estate Corporation Soparfi S.A.	122067
Asset Backed-B S.A.	122073	Ray Estate Corporation Soparfi S.A.	122066
Asset Backed-B S.A.	122075	Rivista Lux s. à r.l.	122066
Atlantic Capital Advisors S.à r.l.	122069	Ronda S.A.	122067
Bechold S.A.	122068	Sancopia Capital No. 1 S.à r.l.	122067
BEDA Investments GmbH	122068	Sky Luxco S.à r.l.	122070
Castle Services S.à r.l.	122067	Skywheeler S.à r.l.	122070
Cityhold Sterling S.à r.l.	122068	Socalux S.A.	122066
Clapham Luxembourg Holding S.à r.l. ..	122074	Société Industrielle de Services (SIS) ...	122067
Colby Capital S.à r.l.	122069	SOF-VIII CT Holdings S.à r.l.	122066
Corporate Credit (Europe) S.A.	122075	Tamweelview European Holdings S.A. ..	122100
Correspondent One S.A.	122071	Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l. ..	122074
Criolux S.à r.l.	122073	UL Union Legend	122072
Diversified Financials Europe S.A.	122075	Ulysses	122074
Diversified Financials Europe S.A.	122100	Usque S.A.	122074
Dundeal (International) 3 S.à r.l.	122075	Verte S.A., SPF	122073
Elteren a Pedagoge fir Integratioun Asbl		Vinandy Invest S.A.	122073
.....	122111		
Enterasys Networks UK Limited - Luxem-			
bourg Branch	122101		

Ideal Standard International Topco, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 375.021,88.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 132.771.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120617/12.

(130146393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Socalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 39.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCALUX S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013120862/11.

(130146685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

SOF-VIII CT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.801.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013120865/11.

(130146677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Rivista Lux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 146.115.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013120815/10.

(130146888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Ray Estate Corporation Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 77.315.

Par décision des actionnaires réunis en assemblée générale le 28 juin 2013, le mandat de Commissaire aux comptes confié à la société EUROPEAN AUDIT (RCS B 50956) a été reconduit pour une année soit jusqu'à l'assemblée générale prévue en 2014.

Référence de publication: 2013120807/10.

(130146502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Ray Estate Corporation Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 77.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120806/9.

(130146501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Ronda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 122.414.

Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2013

Election de M. Lennart STENKE, né le 22.09.1951 à Sundbyberg, Suède, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville en sa fonction d'administrateur-délégué pour une période indéterminée.

La société peut être engagée par la signature seule de l'administrateur-délégué.

Référence de publication: 2013120817/11.

(130146519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Sancopia Capital No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 75.760,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 168.547.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Richard Dominic SHELTON, gérant de la Société, est la suivante: 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, UK - B91 3QJ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120824/11.

(130146150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Société Industrielle de Services (SIS), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 160.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120840/9.

(130147022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Castle Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 152.622.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Habiba Boughaba

Mandataire

Référence de publication: 2013121070/14.

(130147508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Cityhold Sterling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 8.000.000,00.**Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 163.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour extrait conforme

Habiba Boughaba

Mandataire

Référence de publication: 2013121078/14.

(130147148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

BEDA Investments GmbH, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 157.723.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013121045/10.

(130147488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Bechold S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 70.855.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013121044/10.

(130147533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

ABF St James Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 175.997.600,00.**Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 131.098.

Les comptes annuels au 15 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013121012/10.

(130147354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Alfred WEILER G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 86.775.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013121002/10.

(130147489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Atlantic Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 163.344.

Le contrat de domiciliation conclu le 1 septembre 2011 entre JTC (Luxembourg) S.A. ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 2 a rue Albert Borschette (l'“Agent Domiciliaire”) et la société à responsabilité limitée Atlantic Capital Advisors S.à r.l domiciliée au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B163344 a été dénoncé par l'Agent domiciliaire avec effet au 20 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 août 2013.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013121008/15.

(130147082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

AEW Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 370.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.603.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 juillet 2013, sous la référence L130125999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121014/12.

(130147718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Alcentra Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.219.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121001/11.

(130147713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Colby Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.290.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 26 août 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Colby Capital S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121081/16.

(130147404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

ABF Preston Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 500.000.000,00.**Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 140.332.

Les comptes annuels au 15 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013121011/10.

(130147353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Andrea S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 114.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2013121028/11.

(130147153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Andrea S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 114.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2013121030/11.

(130147231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 145.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sky Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013120836/11.

(130146477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Skywheeler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 131.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel / Cédric Pedoni

Gérants

Référence de publication: 2013120837/11.

(130146999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Financière Weber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 178.009.

Extrait de résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 23 mai 2013

Il résulte des décisions écrites du conseil d'administration de la Société, les décisions suivantes:

Première résolution

Le conseil d'administration décide de nommer président du conseil d'administration de la Société, Monsieur Tonny CARLONI, administrateur de société, né le 17 août 1958 à Saint Gilles, demeurant au 19, rue Weber, F-75016 Paris.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de nommer délégué à la gestion journalière de la Société, Monsieur Tonny CARLONI, administrateur de société, né le 17 août 1958 à Saint Gilles, demeurant au 19, rue Weber, F-75016 Paris, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013119883/21.

(130145627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

First Data International Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 34.188,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 146.605.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 de la société mère, notamment First Data Corporation, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013120537/15.

(130146207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Aflor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3726 Rumelange, 7, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 56.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121018/9.

(130147112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Correspondent One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 158.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121087/9.

(130147217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Air Artisan Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.827.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013120998/10.

(130147534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Adler Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.546.

Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 28 février 2013

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013120997/12.

(130147313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

UL Union Legend, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 141.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013120922/10.

(130146785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Alba Master Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alba Master Company SA

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121000/11.

(130147701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Ameo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 159.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ameo Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013121003/11.

(130147511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

1682 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 162.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120965/10.

(130146333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Verte S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 89.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERTE S.A., SPF

C. BONVALET / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013120942/12.

(130147038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Vinandy Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 161.101.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013. GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013120948/10.

(130146647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Asset Backed-B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 129.031.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Asset Backed-B S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013121006/11.

(130147345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Criolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5693 Elvange, 9, Cité Waertzgaertchen.
R.C.S. Luxembourg B 52.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRIOLUX S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013121130/11.

(130147449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Usque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 163.646.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013120928/10.

(130146995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Ulysses, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 61.830.

Faisant suite à la démission de Monsieur Alain Devresse de son poste d'administrateur de la Société en date du 15 juillet 2013 et suite à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant, le Conseil d'Administration se compose, à compter du 13 août 2013, de:

- Monsieur Jean-Michel Gelhay;
- Monsieur Pascal Pierret;
- Monsieur Riccardo Millich, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour ULYSSES

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013120923/19.

(130146951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 93.266.

Le siège social de la société a été transféré à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013120885/12.

(130146497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Clapham Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.182.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Clapham Luxembourg Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013121113/13.

(130147711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Corporate Credit (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 81.490.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 août 2013

En date du 20 août 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Patrick Zurstrassen, Monsieur Jürgen Meisch, Monsieur Yves Wagner, Monsieur Roland Frey, Madame Frances Hutchinson et Monsieur James Pope en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2014.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Corporate Crédit (Europe) S.A.*
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013121086/16.

(130147361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Asset Backed-B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 129.031.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 août 2013

En date du 20 août 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur James Pope, de Monsieur Patrick Zurstrassen, de Madame Frances Hutchinson, de Monsieur Jürgen Meisch, de Monsieur Yves Wagner et de Monsieur Roland Frey en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Asset Backed-B S.A.*
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013121007/16.

(130147346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Diversified Financials Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 107.999.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *Diversified Financials Europe S.A.*
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013121137/11.

(130147349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Dundeal (International) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 172.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013121140/11.

(130147458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Levanto Structured Energy (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.528.

L'Actionnaire Unique, la "National Power International Holdings", a pris, en date du 13 juin 2013, les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission de Messieurs David Geoffrey Lee et Michael Stuart Baker en qualité de gérant de Classe A, et de Madame Delphine André et Monsieur Yannick Poos en qualité de gérant de Classe B, avec effet au 13 juin 2013;

- Approbation de la nomination en qualité de gérant de Classe A, avec effet au 13 juin 2013 et pour une durée indéterminée, de:

* Monsieur Alain Pasteleurs, demeurant Avenue des Frères Fleischman 39 à 1410 Waterloo (Belgique);

* Madame Florence Poncelet, demeurant Rue de l'Ancienne Gare 6 C à 6800 Libramont (Belgique);

- Approbation de la nomination en qualité de gérant de Classe B, avec effet au 13 juin 2013 et pour une durée indéterminée, de:

* Monsieur Thierry van den Hove, demeurant Bosbessenlaan 7 à 3090 Overijse (Belgique).

* Monsieur Rachid Azoughagh, demeurant 77 rue du Boucle Val Marie à 57100 Thionville (France);

* Madame Anke Langner, demeurant Zionskirchstrasse 10 à 10119 Berlin (Allemagne);

* Monsieur Michael Stephan, demeurant Breite Strasse 15 à 12167 Berlin (Allemagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Signature / Th. van den Hove

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013120682/25.

(130146872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Orchard Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 103.157.

EXTRAIT

Extrait de la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 14 août 2013

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Petra Dunselman de son mandat d'administrateur A de la Société avec effet au 14 août 2013.

- de prolonger le mandat de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., domicilié à 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 58628 en tant qu'Administrateur A de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019;

- de prolonger le mandat de Monsieur Rudy Rijckaert, résidant à 8, Avenue Saint Romain, 98000 Monte Carlo, Monaco, en tant qu'Administrateur B de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2019;

- d'accepter la démission de Euraudit S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société pour la revue des comptes se finissant aux 31 décembre 2004; 31 décembre 2005; 31 décembre 2006, 31 décembre 2007, 31 décembre 2008, 31 décembre 2009, 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011 à partir du 1 juillet 2012;

- de nommer Monsieur Sebastiaan Rijckaert, résidant à 8, Avenue Saint Romain, 98000 Monte Carlo, Monaco pour la revue des comptes se finissant aux 31 décembre 2004; 31 décembre 2005; 31 décembre 2006, 31 décembre 2007, 31 décembre 2008, 31 décembre 2009, 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011 à partir du 1 juillet 2012 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

A partir du 14 août 2013, les gérants de la Société sont:

- entreprise Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., administrateur de catégorie A; et

- Monsieur Rudy Rijckaert, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013120305/29.

(130146288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Prelor Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4350 Esch-sur-Alzette, 2A, rue Wurth-Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 47.888.

Constatation de cession de parts sociales

Suite au décès de Madame Brigitte Poupert, il résulte que le capital social de la société PRELOR S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Gérard Bonomo, directeur de société, demeurant à F-57280 Maizières-lès-Metz, 5, Allée des Iris	400 parts sociales
Monsieur Gérard Bonomo, né le 14/02/1951 à Silvange (F) directeur de société, demeurant à F-57280 Maizières-lès-Metz, 5, Allée des Iris:	100 parts sociales en usufruit
Monsieur Vincent Bonomo, né le 10/05/1976 à Martignes, demeurant à F-57185 Vitry-sur-Orne, 56, rue du Docteur Maurin:	50 parts sociales en nue-propiété
Monsieur Stéphane Bonomo, né le 8/11/1982 à Amnéville, demeurant à F-57140 Woippy, 8, rue Ferdinand Engling	50 parts sociales en nue-propiété
Total:	500 parts sociales

Esch-sur-Alzette, le 25/07/2013.

Pour extrait conforme

Gérard Bonomo / Vincent Bonomo / Stéphane Bonomo

Référence de publication: 2013120137/22.

(130146116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Falcon (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.856.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of July,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Falcon (BC) Luxco S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 177856, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 July 2013 not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened at 12:00 with Claire GUILBERT, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mada CAMARA, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Claire GUILBERT, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of new classes of shares;
2. Conversion of existing shares into newly created classes of shares;
3. Increase of the share capital of the Company from currently EUR 154,491.89 to EUR 182,060.82 by contributions in kind and in cash and waiver of the shareholders' preferential subscription rights;
4. Amendment and full restatement of the articles of incorporation; and
5. Miscellaneous.

II. - That based on the attached attendance list, one hundred percent (100%) of the share capital of the Company are present or represented at the present general meeting. All shareholders being present and waiving their right to receive convening notices the present meeting was duly convened.

III. - That the shareholders present or represented, the proxies for the represented shareholders as well as the shares held by them are shown on an attendance list drafted, organised and certified by the members of the board of the meeting

which, after signature "ne varietur" by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the board of the meeting and the public notary, shall remain attached to this deed to be registered at the same time.

IV. - That the present meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create new classes of shares of the Company as follows:

- (a) Preference Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (b) Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (c) Class A2 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (d) Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (e) Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (f) Class A5 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (g) Class A6 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (h) Class A7 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and
- (i) Class A8 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

Further to the above resolution, the general meeting resolves to convert all of the Ordinary Shares currently in issue into the following classes of shares:

- (a) One million nine hundred thirty-one thousand one hundred fifty-one (1,931,151) Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (b) One million nine hundred thirty-one thousand one hundred thirty-four (1,931,134) Class A2 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (c) One million nine hundred thirty-one thousand one hundred thirty-four (1,931,134) Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (d) One million nine hundred thirty-one thousand one hundred thirty-four (1,931,134) Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (e) One million nine hundred thirty-one thousand one hundred thirty-four (1,931,134) Class A5 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (f) One million nine hundred thirty-one thousand one hundred thirty-four (1,931,134) Class A6 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (g) One million nine hundred thirty-one thousand one hundred thirty-four (1,931,134) Class A7 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and
- (h) One million nine hundred thirty-one thousand one hundred thirty-four (1,931,134) Class A8 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

All shareholders unanimously waive their preferential subscription rights and the general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one hundred fifty-four thousand four hundred ninety-one euros and eighty-nine euro cents (EUR 154,491.89) to one hundred eighty-two thousand sixty euros and eighty-two euro cents (EUR 182,060.82) by the issuance of shares, in addition to the conversion of shares resolved upon above, as follows:

- (a) Six hundred ninety-nine thousand nine hundred and forty (699,940) Preference Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (b) Two hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-four (257,134) Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (c) Two hundred fifty-seven thousand one hundred seventeen (257,117) Class A2 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (d) Two hundred fifty-seven thousand one hundred seventeen (257,117) Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (e) Two hundred fifty-seven thousand one hundred seventeen (257,117) Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;
- (f) Two hundred fifty-seven thousand one hundred seventeen (257,117) Class A5 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(g) Two hundred fifty-seven thousand one hundred seventeen (257,117) Class A6 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(h) Two hundred fifty-seven thousand one hundred seventeen (257,117) Class A7 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and

(i) Two hundred fifty-seven thousand one hundred seventeen (257,117) Class A8 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Such capital increase has been paid up as follows:

1) The issued Preference Shares have been paid up by (i) a contribution in cash in an amount of forty-eight thousand five hundred euros (EUR 48,500), proof of the existence and the value of which have been produced to the undersigned notary and of which an amount of four hundred eighty-five euros (EUR 485) is allocated to the share capital and forty-eight thousand fifteen euros (EUR 48,015) to the share premium, and (ii) a contribution in kind, consisting of a portion of twenty-six thousand thirty-nine (26,039) shares, representing zero point forty-eight per cent (0.48 %) of shares of FTE Verwaltungs GmbH, a limited liability company incorporated in Germany and registered in the commercial register of the local court of Bamberg under number HRB 5415, with registered address at Andreas-Humann-Str. 2, D-96106 Ebern, Germany ("Rollover Shares" as more specifically referenced in Annex 1) to the Company. The Rollover Shares to be contributed to the Company have, based on general accepted accounting principles, an aggregate fair market value of two million four hundred eleven thousand eight hundred ninety-one euros and seventy-seven cents (EUR 2,411,891.77), as confirmed in a report from Atwell, independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register, section B, number 169787 dated 11 July 2013, in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended. Of this value, the portion of the Rollover Shares attributable to the issued Preference Shares having an aggregate value of six hundred fifty-one thousand four hundred thirty-nine euros and fifty-seven cents (EUR 651,439.57) are contributed to the share capital in an amount equal to six thousand five hundred fourteen euros and forty cents (EUR 6,514.40) with the remaining amount of six hundred forty-four thousand nine hundred twenty-five euros and seventeen cents (EUR 644,925.17) allocated to the share premium of the Company.

2) The issued Ordinary Shares have been paid up by (i) a contribution in cash in an amount of two hundred ninety-six thousand five hundred euros (EUR 296,500), proof of the existence and the value of which have been produced to the undersigned notary and of which an amount of two thousand nine hundred sixty-five euros (EUR 2,965) is allocated to the share capital and two hundred ninety-three thousand five hundred thirty-five euros (EUR 293,535) to the share premium, and (ii) a contribution in kind of a portion of the Rollover Shares to the Company. Of this value, the portion of the Rollover Shares attributable to the issued Ordinary Shares having an aggregate value of one million seven hundred sixty thousand four hundred fifty-two euros and twenty cents (EUR 1,760,452.20) are contributed to the share capital in an amount equal to seventeen thousand six hundred four euros and fifty-three cents (EUR 17,604.53) with the remaining amount of one million seven hundred forty-two thousand eight hundred forty-seven euros and sixty-seven cents (EUR 1,742,847.67) allocated to the share premium of the Company.

The independent auditor has come to the following conclusion in the aforementioned valuation report, which is acknowledged by the general meeting: "On the basis of the work undertaken as described above in accordance with recommendations of the IRE and the CSSF and on the basis of the documents that we have received, we conclude as follows: Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value attributed to the contributed shares is not at least equal to the number and the par value of the new shares of Falcon (BC) Luxco S.C.A. to be issued in exchange, together with the share premium."

The report, having been initialled by the notary and the appearing parties, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

In connection with the aforementioned capital increase, the aforementioned shares are issued and subscribed as shown in Annex 1, stating (i) the name of the subscribers, (ii) the address of the subscribers, (iii) the number and class of shares each subscriber subscribes for and (iv) respective contribution (in cash or in kind). Annex 1 is part of this deed.

The newly issued shares have been subscribed by the aforesaid subscribers all here represented by virtue of proxies respectively given on 10 and 11 July 2013, respectively.

Fourth resolution

As a result of the abovementioned resolution, the general meeting resolves to amend and fully restate the articles of incorporation the Company, which shall now read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a company in the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well

as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Falcon (BC) Luxco S.C.A".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Shareholders' liability

Art. 6. The general partner of the Company (associe commandite) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Share capital, Shares

Art. 7. Share Capital.

7.1 Subscribed Capital.

The subscribed capital of the Company is set at one hundred eighty-two thousand sixty euros and eighty-two cents (EUR 182,060.82) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) Six hundred ninety-nine thousand nine hundred and forty (699,940) Preference Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(b) Two million one hundred eighty-eight thousand two hundred eighty-five (2,188,285) Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(c) Two million one hundred eighty-eight thousand two hundred fifty-one (2,188,251) Class A2 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(d) Two million one hundred eighty-eight thousand two hundred fifty-one (2,188,251) Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(e) Two million one hundred eighty-eight thousand two hundred fifty-one (2,188,251) Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(f) Two million one hundred eighty-eight thousand two hundred fifty-one (2,188,251) Class A5 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(g) Two million one hundred eighty-eight thousand two hundred fifty-one (2,188,251) Class A6 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(h) Two million one hundred eighty-eight thousand two hundred fifty-one (2,188,251) Class A7 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(i) Two million one hundred eighty-eight thousand two hundred fifty-one (2,188,251) Class A8 Ordinary Shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each; and

(j) one hundred (100) management shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

7.2 The Preference Shares.

7.2.1 Description. All Preference Shares shall be identical in all respects. All Preference Shares shall share ratably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Preference Shares. The Preference Shares confer the right upon their holders, in priority to any payments in respect of any other class of shares in the share capital of the Company then issued, to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 7.13. All Preference Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of the Preference Shares is reduced.

7.2.2 Voting Rights. No voting rights shall attach to any Preference Shares.

7.2.3 Redemption; Convertibility. The Preference Shares may be redeemed by the Manager at any time in the following manner:

(i) the Manager shall give notice (a "Redemption Notice") to the holders of the Preference Shares specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Manager shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 7.12, pay to the holders of the Preference Shares such monies payable in respect of the redemption of such Preference Shares as calculated in accordance with Article 7.13.

7.3 The Class A1 Ordinary Shares.

7.3.1 Description. All Class A1 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A1 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A1 Ordinary Shares. The Class A1 Ordinary Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 7.13. All Class A1 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A1 Ordinary Shares is reduced.

7.3.2 Voting Rights. Each Class A1 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.3.3 Redemption; Convertibility. The Class A1 Ordinary Shares may be redeemed by the Manager at any time in the following manner:

(i) the Manager shall give a Redemption Notice to the Class A1 Ordinary Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Manager shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 7.12, pay to the Class A1 Ordinary Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class A1 Ordinary Shares as calculated in accordance with Article 7.13.

7.4 The Class A2 Ordinary Shares.

7.4.1 Description. All Class A2 Shares shall be identical in all respects. All Class A2 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A2 Ordinary Shares. The Class A2 Ordinary Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 7.13. All Class A2 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A2 Ordinary Shares is reduced.

7.4.2 Voting Rights. Each Class A2 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.4.3 Redemption; Convertibility. The Class A2 Ordinary Shares may be redeemed by the Manager at any time in the following manner:

(i) the Manager shall give a Redemption Notice to the Class A2 Ordinary Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Manager shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 7.12, pay to the Class A2 Ordinary Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class A2 Ordinary Shares as calculated in accordance with Article 7.13.

7.5 The Class A3 Ordinary Shares.

7.5.1 Description. All Class A3 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A3 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A3 Ordinary Shares. The Class A3 Ordinary Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 7.13. All Class A3 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A3 Ordinary Shares is reduced.

7.5.2 Voting Rights. Each Class A3 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.5.3 Redemption; Convertibility. The Class A3 Ordinary Shares may be redeemed by the Manager at any time in the following manner:

(i) the Manager shall give a Redemption Notice to the Class A3 Ordinary Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Manager shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 7.12, pay to the Class A3 Ordinary Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class A3 Ordinary Shares as calculated in accordance with Article 7.13.

7.6 The Class A4 Ordinary Shares.

7.6.1 Description. All Class A4 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A4 Shares shall share ratably in the payment of dividends, and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A4 Ordinary Shares. The Class A4 Ordinary Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 7.13. All Class A4 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A4 Ordinary Shares is reduced.

7.6.2 Voting Rights. Each Class A4 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.6.3 Redemption; Convertibility. The Class A4 Ordinary Shares may be redeemed by the Manager at any time in the following manner:

(i) the Manager shall give a Redemption Notice to the Class A4 Ordinary Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Manager shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 7.12, pay to the Class A4 Ordinary Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class A4 Ordinary Shares as calculated in accordance with Article 7.13.

7.7 The Class A5 Ordinary Shares.

7.7.1 Description. All Class A5 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A5 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A5 Ordinary Shares. The Class A5 Ordinary Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 7.13. All Class A5 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A5 Ordinary Shares is reduced.

7.7.2 Voting Rights. Each Class A5 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.7.3 Redemption; Convertibility. The Class A5 Ordinary Shares may be redeemed by the Manager at any time in the following manner:

(i) the Manager shall give a Redemption Notice to the Class A5 Ordinary Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Manager shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 7.12, pay to the Class A5 Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class A5 Shares as calculated in accordance with Article 7.13.

7.8 The Class A6 Ordinary Shares.

7.8.1 Description. All Class A6 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A6 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A6 Ordinary Shares. The Class A6 Ordinary Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 7.13. All Class A6 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A6 Ordinary Shares is reduced.

7.8.2 Voting Rights. Each Class A6 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.8.3 Redemption; Convertibility. The Class A6 Ordinary Shares may be redeemed by the Manager at any time in the following manner:

(i) the Manager shall give a Redemption Notice to the Class A6 Ordinary Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Manager shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 7.12, pay to the Class A6 Ordinary Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class A6 Ordinary Shares as calculated in accordance with Article 7.13.

7.9 The Class A7 Ordinary Shares.

7.9.1 Description. All Class A7 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A7 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A7 Ordinary Shares. The Class A7 Ordinary Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 7.13. All Class A7 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A7 Ordinary Shares is reduced.

7.9.2 Voting Rights. Each Class A7 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.9.3 Redemption; Convertibility. The Class A7 Ordinary Shares may be redeemed by the Manager at any time in the following manner:

(i) the Manager shall give a Redemption Notice to the Class A7 Ordinary Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Manager shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 7.12, pay to the Class A7 Ordinary Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class A7 Ordinary Shares as calculated in accordance with Article 7.13.

7.10 The Class A8 Ordinary Shares.

7.10.1 Description. All Class A8 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A8 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A8 Ordinary Shares. The Class A8 Ordinary Shares confer the right upon their holders to receive in full out of the assets of the Company the amounts due to them under Article 7.13. All Class A8 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A8 Ordinary Shares is reduced.

7.10.2 Voting Rights. Each Class A8 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.10.3 Redemption; Convertibility. The Class A8 Ordinary Shares may be redeemed by the Manager at any time in the following manner:

(i) the Manager shall give a Redemption Notice to the Class A8 Ordinary Shareholders specifying the date fixed for redemption of those shares; and

(ii) upon the date so fixed for redemption, the Manager shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and Article 7.12, pay to the Class A8 Ordinary Shareholders such monies payable in respect of the redemption of such Class A8 Ordinary Shares as calculated in accordance with Article 7.13.

7.11 The Management Share(s)

7.11.1 Description. In case of several Manager Shares, all Manager Shares shall be identical in all respects. All Manager Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Manager Shares.

7.11.2 Voting Rights. Each Manager Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.11.3 Redemption; Convertibility. The Manager Share(s) will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

7.12 Share Redemption and Convertibility.

7.12.1 Redeemable Shares. The Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive distributions and have the same voting rights as non-redeemable Shares, if any. Except as otherwise provided herein or in any Securityholders Arrangement, subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 12.

7.12.2 Special Reserve. An amount equal to the par value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

7.12.3 Redemption Price. Except as provided otherwise in these Articles or any Securityholders Arrangement, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Manager, or by such person appointed by the Manager, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

7.12.4 Redemption Procedure. Except as provided otherwise in these Articles or in any Securityholders Arrangement, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Shares to the Company for redemption. Each holder of Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Shares to the Company. The redemption price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

7.12.5 Convertibility. The Shares shall not be convertible into any other class of Shares.

7.13 Distributions to Shareholders. If any Distribution to the shareholders is determined to be made by the Manager (whether by redemption or otherwise), the shareholders of the Company will be entitled to receive Distributions, when, as, and if declared by the Manager out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, subject to the retention of, or payment to third parties of, such funds as it deems necessary with respect to the reasonable business needs of the Company which shall include, without limitation, the payment or the making of provision for the payment when due of the Company's obligations, including, without limitation, the payment of any management or administrative fees and expenses or any other obligations. All Distributions with respect to the Shares shall be made when and as declared by the Manager to the Securityholders in the following manner and priority:

7.13.1 prior to such time as the holders of the Preference Shares have received aggregate distributions equal to the Preference Shares Amount plus a nine point five percent (9.5%) rate of return thereon compounded annually since the Date of Purchase, all such holders of the Preference Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company pro rata based on the number of the Preference Shares held by each such holder; and

7.13.2 after each holder of the Preference Shares has received all amounts to which such holder is entitled under Article 7.13.1 above, the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company pro rata based on the number of A Ordinary Shares held by each such holder.

7.14 Liquidation Rights.

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 7.13 above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 7.14, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

7.15 Amendment of the subscribed capital

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

7.16 Definitions.

For the purpose of these Articles:

"Affiliated Individual" means an individual who the Manager agrees in writing is an Executive's affiliated individual.

"Article" means an article of the Articles.

"Articles" means the articles of association of the Company, as amended from time to time.

"Class A Ordinary Shares" means the Class A1 Ordinary Shares, Class A2 Ordinary Shares, Class A3 Ordinary Shares, Class A4 Ordinary Shares, Class A5 Ordinary Shares, Class A6 Ordinary Shares, Class A7 Ordinary Shares and Class A8 Ordinary Shares of the Company.

"Class A1 Ordinary Shares" means the Class A1 Ordinary Shares of the Company.

"Class A2 Ordinary Shares" means the Class A2 Ordinary Shares of the Company.

"Class A3 Ordinary Shares" means the Class A3 Ordinary Shares of the Company.

"Class A4 Ordinary Shares" means the Class A4 Ordinary Shares of the Company.

"Class A5 Ordinary Shares" means the Class A5 Ordinary Shares of the Company.

"Class A6 Ordinary Shares" means the Class A6 Ordinary Shares of the Company.

"Class A7 Ordinary Shares" means the Class A7 Ordinary Shares of the Company.

"Class A8 Ordinary Shares" means the Class A8 Ordinary Shares of the Company.

"Class A Ordinary Shareholders" means the holders of Class A Ordinary Shares of the Company.

"Company" has the meaning provided in Article 1.

"Control" means in respect of a Person, the power to manage or govern such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner).

"Date of Purchase" with respect to any Security, means the date of subscription for, purchase of and/or conversion into such Security.

"Distribution" means a distribution or dividend made by the Company to a Securityholder with respect to any Shares, whether in cash, property or securities of the Company and whether by liquidating distribution or otherwise; provided that none of the following shall be deemed a Distribution for the purposes of these Articles: (a) any such distribution in connection with a recapitalization or exchange of securities of the Company; (b) any such distribution in connection with an ownership interest split or dividend; or (c) any redemption or repurchase by the Company or its Subsidiaries of any Shares held by (or on behalf) of an Executive or former Executive or any such Person's Permitted Transferees upon or following the termination of the relevant Executive's employment with the Company or any of its Subsidiaries.

"Executive" means at any time, any natural Person employed by or authentically acting as an officer of the Company or any of its Subsidiaries at such time.

"Manager" has the meaning provided in Article 9.

"Manager Share(s)" means the manager share(s) from time to time issued by the Company to its general partner (associe commandite).

"Permitted Transferees" means an Executive's (or, if such Executive is not a natural person, such Executive's Affiliated Individual's) children and any trust, limited partnership or other entity solely for the benefit of the Executive (or Affiliated Individual, as the case may be) and/or the Executive's or Affiliated Individual's children.

"Person" means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

"Preference Shares" means the Preference Shares of the Company.

"Preference Shares Amount" means the aggregate subscription price (including, for the avoidance of doubt, any allocation to the share capital and/or to the share premium and/or any other reserve account) paid to the Company by the subscriber therefore at the time of issuance of the Preference Shares by the Company.

"pro rata" as used herein, shall permit the separate treatment of odd lots and fractional shares and shall permit rounding to the nearest whole number.

"Securities" means any and all duly authorized and issued securities of the Company.

"Securityholder" means, at any time, a holder of Securities at such time.

"Securityholders Agreement" means any written agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, all of the Securityholders and the Company.

"Shares" means the duly authorized and issued shares of the Company.

"Subsidiary" or "Subsidiaries" means, with respect to any Person, any or all other Person(s) of which a majority of the total voting power of shares of stock or other equity interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by such Person or one or more of its other Subsidiaries or a combination thereof. For purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Person or Persons shall be allocated a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or shall Control such entity.

"Supervisory Board" has the meaning provided in Article 11.1.

"Transfer" or "transfer" has the meaning provided in Article 8.3(3).

Art. 8. Shareholders Register and Share Transfers.

8.1 Shareholders Register.

The Shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder.

8.2 Share Ownership.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such shares.

8.3 Share Transfer.

8.3.1 Declaration of Transfer. The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer registered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

8.3.2 Limitations on Transfer. The shareholders of the Company may only validly transfer the shares issued by the Company in accordance with the provisions of any Securityholders' Agreement.

8.3.3 Transfer. For the purposes of these Articles, "Transfer" or "transfer" shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law and whether with or without consideration, resulting in a transfer of the ownership, "nue-propriété", "usufruit" or any rights of the shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets ("apports partiels d'actifs"), mergers, splits ("scissions"), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or

beneficial interest in the shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership. The shares are and shall remain in registered form.

8.3.4 Transfer of the Manager Share(s). The Manager Share(s) held by the Manager is/are not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with Article 9.

8.3.5 Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Securities in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

D. Management

Art. 9. The Company shall be managed by Falcon (BC) Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and sole manager of the Company (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided an administrator, who need not be a shareholder, is appointed in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

Art. 10. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 11. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by its duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

Art. 12. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

E. Supervision

Art. 13. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

Any meeting of the Supervisory Board may be convened by any of its members or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least half of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Company may appoint an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), which will replace the Supervisory Board.

The independent auditor is appointed by the general meeting of shareholders, which shall fix his remuneration and the term of his office. The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

F. General meetings of shareholders

Art. 14. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of June at eleven (11:00) a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of incorporation, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

G. Accounting year - Balance sheet

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will decide how remainder of the annual net profits will be disposed of.

The general meeting of shareholders or the Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Manager or the Supervisory Board no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 17. These Articles may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

I. Liquidation

Art. 18. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

J. Applicable law

Art. 19. For all matters not governed by these Articles the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 4000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de Falcon (BC) Luxco S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.856 et constituée en date du 30 avril 2013 suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte à 12:00, sous la présidence de Claire GUILBERT, résidant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madia CAMARA, résidant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Claire GUILBERT, résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1 Création de nouvelles classes d'actions;

2 Conversion des actions existantes en classes d'actions nouvellement créées;

3 Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 154.491,89 à EUR 182.060,82 par des apports en nature et en numéraire et renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires;

4 Modification et refonte totale des statuts; et

5 Divers.

II. Que basé sur la liste de présence annexée au présent acte, cent pourcent (100%) du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représenté ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence rédigée et certifiée par les membres du conseil; cette liste de présence, dûment signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les procurations des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire sera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-dessus.

Après approbation des déclarations du président et après avoir vérifié qu'elle a été valablement constituée, l'assemblée décide, après délibération, de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer les nouvelles classes d'actions suivantes de la Société:

- (a) Actions Préférentielles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- (b) Actions Ordinaires de Classe A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- (c) Actions Ordinaires de Classe d'euro (EUR 0,01) chacune; A2 d'une valeur nominale d'un centime
- (d) Actions Ordinaires de Classe d'euro (EUR 0,01) chacune; A3 d'une valeur nominale d'un centime
- (e) Actions Ordinaires de Classe d'euro (EUR 0,01) chacune; A4 d'une valeur nominale d'un centime
- (f) Actions Ordinaires de Classe d'euro (EUR 0,01) chacune; A5 d'une valeur nominale d'un centime
- (g) Actions Ordinaires de Classe d'euro (EUR 0,01) chacune; A6 d'une valeur nominale d'un centime
- (h) Actions Ordinaires de Classe d'euro (EUR 0,01) chacune; et A7 d'une valeur nominale d'un centime
- (i) Actions Ordinaires de Classe d'euro (EUR 0,01) chacune. A8 d'une valeur nominale d'un centime

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de convertir toutes les Actions Ordinaires actuellement en circulation en classes d'actions suivantes:

- (a) un million neuf cent trente et un mille cent cinquante et une (1.931.151) Actions Ordinaires de Classe A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- (b) un million neuf cent trente et un mille cent trente-quatre (1.931.134) Actions Ordinaires de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- (c) un million neuf cent trente et un mille cent trente-quatre (1.931.134) Actions Ordinaires de Classe A3 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- (d) un million neuf cent trente et un mille cent trente-quatre (1.931.134) Actions Ordinaires de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- (e) un million neuf cent trente et un mille cent trente-quatre (1.931.134) Actions Ordinaires de Classe A5 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- (f) un million neuf cent trente et un mille cent trente-quatre (1.931.134) Actions Ordinaires de Classe A6 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- (g) un million neuf cent trente et un mille cent trente-quatre (1.931.134) Actions Ordinaires de Classe A7 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et
- (h) un million neuf cent trente et un mille cent trente-quatre (1.931.134) Actions Ordinaires de Classe A8 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

Tous les actionnaires renoncent unanimement à leurs droits préférentiels de souscription et l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-neuf centimes d'euro (EUR 154.491,89) à cent quatre-vingt-deux mille soixante euros et quatre-vingt-deux centimes d'euro (EUR 182.060,82), par l'émission des actions suivantes, en plus de la conversion des actions décidée ci-dessus:

- (a) six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante (699.940) Actions Préférentielles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(b) deux cent cinquante-sept mille cent trente-quatre (257.134) Actions Ordinaires de Classe A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(c) deux cent cinquante-sept mille cent dix-sept (257.117) Actions Ordinaires de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(d) deux cent cinquante-sept mille cent dix-sept (257.117) Actions Ordinaires de Classe A3 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(e) deux cent cinquante-sept mille cent dix-sept (257.117) Actions Ordinaires de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(f) deux cent cinquante-sept mille cent dix-sept (257.117) Actions Ordinaires de Classe A5 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(g) deux cent cinquante-sept mille cent dix-sept (257.117) Actions Ordinaires de Classe A6 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(h) deux cent cinquante-sept mille cent dix-sept (257.117) Actions Ordinaires de Classe A7 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(i) deux cent cinquante-sept mille cent dix-sept (257.117) Actions Ordinaires de Classe A8 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

1) Les Actions Préférentielles émises ont été libérées par (i) un apport en numéraire d'un montant de quarante-huit mille cinq cents euros (EUR 48.500), dont la preuve de l'existence et la valeur ont été apportées au notaire soussigné et dont un montant de quatre cent quatre-vingt cinq euros (EUR 485) est alloué au capital social de la Société et quarante-huit mille quinze euros (EUR 48.015) est alloué à la prime d'émission, et (ii) un apport en nature consistant en une portion de vingt-six mille trente-neuf (26.039) actions, représentant zéro virgule quarante-huit pourcent (0,48%) des actions de FTE Verwaltungs GmbH, une société à responsabilité limitée constituée en Allemagne et enregistrée auprès du registre de commerce du tribunal de Bamberg sous le numéro d'immatriculation HRB 5415, ayant son siège social au Andreas-Humann-Str. 2, D-96106 Ebern, Allemagne ("Rollover Shares" tel que spécifiquement référencé dans l'Annexe 1) à la Société. Les Rollover Shares à apporter à la Société ont, selon les principes comptables généralement reconnus, une juste valeur marchande totale de deux millions quatre cent onze mille huit cent quatre-vingt onze euros et soixante dix-sept cents (EUR 2.411.891,77), comme le confirme un rapport de Atwell, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 169787 daté du 11 juillet 2013, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée. De cette valeur, la portion des Rollover Shares attribuables aux Actions Préférentielles émises ayant une valeur totale de six cent cinquante et un mille quatre cent trente-neuf euros et cinquante-sept cents (EUR 651.439,57) sont apportées au capital social pour un montant égal à six mille cinq cent quatorze euros et quarante cents (EUR 6.514,40), avec le montant restant de six cent quarante-quatre mille neuf cent vingt cinq euros et dix-sept cents (EUR 644.925,17) alloué au compte prime d'émission de la Société.

2) Les Actions Ordinaires émises ont été libérées par (i) un apport en numéraire d'un montant de deux cent quatre-vingt seize mille cinq cent euros (EUR 296.500), dont la preuve de l'existence et la valeur ont été apportées au notaire soussigné et dont un montant de deux mille neuf cent soixante-cinq euros (EUR 2.965) est alloué au capital social de la Société et deux cent quatre-vingt treize mille cinq cent trente-cinq euros (EUR 293.535) est alloué à la prime d'émission, et (ii) un apport en nature consistant en une portion des Rollover Shares. De cette valeur, la portion des Rollover Shares attribuables aux Actions Ordinaires émises ayant une valeur totale d'un million sept cent soixante mille quatre cent cinquante-deux euros et vingt cents (EUR 1.760.452,20) sont apportées au capital social pour un montant égal à dix-sept mille six cent quatre euros et cinquante trois cents (EUR 17.604,53), avec le montant restant d'un million sept cent quarante-deux mille huit cent quarante-sept euros et soixante-sept cents (EUR 1.742.847,67) alloué au compte prime d'émission de la Société.

Le réviseur d'entreprise agréé est parvenue à la conclusion suivante dans le rapport mentionné ci-dessus, qui est reconnu par l'assemblée générale: «Sur la base des travaux entrepris comme décrit ci-dessus en conformité avec les recommandations de l'IRE et de la CSSF et sur la base des documents que nous avons reçus, nous concluons comme suit: Rien n'a été attiré à notre attention qui nous entraîne à penser que la valeur totale attribuée aux actions n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions de Falcon (BC) Luxco S.C.A. à émettre en échange, ensemble avec la prime d'émission».

Le rapport, après avoir été paraphé par le notaire et les parties comparantes, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

En rapport avec l'augmentation de capital susmentionnée, les actions susmentionnées sont émises et souscrites comme indiqué dans l'Annexe 1, déclarant (i) le nom des souscripteurs, (ii) l'adresse des souscripteurs, (iii) le nombre et la classe d'action à laquelle chaque souscripteur souscrit et (iv) leur contribution respective (en numéraire ou en nature). L'Annexe 1 fait partie intégrante du présent acte.

Les actions nouvellement émises ont été souscrites par les souscripteurs susmentionnés, tous ici représentés par des procurations données respectivement les 10 et 11 juillet, respectivement.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier et de reformuler dans leur intégralité les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des billets à ordre.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Falcon (BC) Luxco S.C.A.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans tout autre lieu au sein du Grand-Duché de Luxembourg sur résolution de l'assemblée générale des actionnaires, La Société peut établir des succursales ou d'autres bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Responsabilité des actionnaires

Art. 6. L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), porteurs d'actions ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

C. Capital social - Actions

Art. 7. Capital Social.

7.1 Capital Souscrit

Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-deux mille soixante euros et quatre-vingt-deux centimes d'euro (EUR 182.060,82), représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante (699.940) Actions Préférentielles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(b) deux millions cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (2.188.285) Actions Ordinaires de Classe A1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(c) deux millions cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante et une (2.188.251) Actions Ordinaires de Classe A2 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(d) deux millions cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante et une (2.188.251) Actions Ordinaires de Classe A3 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(e) deux millions cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante et une (2.188.251) Actions Ordinaires de Classe A4 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(f) deux millions cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante et une (2.188.251) Actions Ordinaires de Classe A5 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(g) deux millions cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante et une (2.188.251) Actions Ordinaires de Classe A6 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(h) deux millions cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante et une (2.188.251) Actions Ordinaires de Classe A7 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

(i) deux millions cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante et une (2.188.251) Actions Ordinaires de Classe A8 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune; et

(j) cent (100) actions de commandité d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

7.2 Les Actions Préférentielles.

7.2.1 Description. Toutes les Actions Préférentielles seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Préférentielles participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Préférentielles. Les Actions Préférentielles confèrent à leur détenteur le droit, en priorité sur tout paiement eu égard à toute autre classe d'actions dans le capital social de la Société ensuite émis, de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 7.13. Toutes les Actions Préférentielles rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions Préférentielles émises sera réduit.

7.2.2 Droits de vote. Aucun droit de vote ne sera attaché aux Actions Préférentielles.

7.2.3 Rachat; Conversion. Les Actions Préférentielles pourront être rachetées par le Gérant à tout moment de la manière suivante:

(i) le Gérant devra donner notification («Avis de Rachat») aux détenteurs d'Actions Préférentielles spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, le Gérant paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 7.12, aux détenteurs d'Actions Préférentielles les fonds dus dans le cadre du rachat de telles Actions Préférentielles tel que calculé conformément à l'Article 7.13.

7.3 Les Actions Ordinaires de Classe A1.

7.3.1 Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A1 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A1. Les Actions Ordinaires de Classe A1 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 7.13. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A1 émises sera réduit.

7.3.2 Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A1 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

7.3.3 Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaire de Classe A1 pourront être rachetées par le Gérant à tout moment de la manière suivante:

(i) le Gérant donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe A1 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, le Gérant paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 7.12, aux détenteurs d'Actions Préférentielles ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions Préférentielles tel que calculé conformément à l'Article 7.13.

7.4 Les Actions Ordinaires de Classe A2.

7.4.1 Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A2 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A2 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A2. Les Actions Ordinaires de Classe A2 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 7.13. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A2 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A2 émises sera réduit.

7.4.2 Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A2 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

7.4.3 Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaire de Classe A2 pourront être rachetées par le Gérant à tout moment de la manière suivante:

(i) le Gérant donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe A2 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, le Gérant paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 7.12, aux détenteurs d'Actions Préférentielles ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions Préférentielles tel que calculé conformément à l'Article 7.13.

7.5 Les Actions Ordinaires de Classe A3.

7.5.1 Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A3 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A3 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A3. Les Actions Ordinaires de Classe A3 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 7.13. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A3 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A3 émises sera réduit.

7.5.2 Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A3 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

7.5.3 Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaire de Classe A3 pourront être rachetées par le Gérant à tout moment de la manière suivante:

(i) le Gérant donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe A3 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, le Gérant paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 7.12, aux détenteurs d'Actions Préférentielles ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions Préférentielles tel que calculé conformément à l'Article 7.13.

7.6 Les Actions Ordinaires de Classe A4.

7.6.1 Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A4 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A4 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A4. Les Actions Ordinaires de Classe A4 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 7.13. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A4 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A4 émises sera réduit.

7.6.2 Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A4 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

7.6.3 Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaire de Classe A4 pourront être rachetées par le Gérant à tout moment de la manière suivante:

(i) le Gérant donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe A4 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, le Gérant paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 7.12, aux détenteurs d'Actions Préférentielles ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions Préférentielles tel que calculé conformément à l'Article 7.13.

7.7 Les Actions Ordinaires de Classe A5.

7.7.1 Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A5 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A5 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A5. Les Actions Ordinaires de Classe A5 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 7.13. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A5 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A5 émises sera réduit.

7.7.2 Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A5 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

7.7.3 Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaire de Classe A5 pourront être rachetées par le Gérant à tout moment de la manière suivante:

(i) le Gérant donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe A5 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, le Gérant paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 7.12, aux détenteurs d'Actions Préférentielles ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions Préférentielles tel que calculé conformément à l'Article 7.13.

7.8 Les Actions Ordinaires de Classe A6.

7.8.1 Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A6 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A6 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A6. Les Actions Ordinaires de Classe A6 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 7.13. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A6 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A6 émises sera réduit.

7.8.2 Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A6 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

7.8.3 Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaire de Classe A6 pourront être rachetées par le Gérant à tout moment de la manière suivante:

(i) le Gérant donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe A6 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, le Gérant paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 7.12, aux détenteurs d'Actions Préférentielles ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions Préférentielles tel que calculé conformément à l'Article 7.13.

7.9 Les Actions Ordinaires de Classe A7.

7.9.1 Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A7 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A7 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A7. Les Actions Ordinaires de Classe A7 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 7.13. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A7 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A7 émises sera réduit.

7.9.2 Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A7 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

7.9.3 Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaire de Classe A7 pourront être rachetées par le Gérant à tout moment de la manière suivante:

(i) le Gérant donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe A7 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, le Gérant paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 7.12, aux détenteurs d'Actions Préférentielles ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions Préférentielles tel que calculé conformément à l'Article 7.13.

7.10 Les Actions Ordinaires de Classe A8.

7.10.1 Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A8 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A8 participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A8. Les Actions Ordinaires de Classe A8 confèrent à leur détenteur le droit de recevoir entièrement sur les actifs de la Société les montants qui leur sont dus conformément à l'Article 7.13. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A8 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A8 émises sera réduit.

7.10.2 Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A8 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

7.10.3 Rachat; Conversion. Les Actions Ordinaire de Classe A8 pourront être rachetées par le Gérant à tout moment de la manière suivante:

(i) le Gérant donnera un Avis de Rachat aux détenteurs d'Actions de Classe A8 spécifiant la date fixée pour le rachat de ces actions; et

(ii) dès la date fixée pour le rachat, le Gérant paiera, sous réserve de toute condition spécifiée dans l'Avis de Rachat et l'Article 7.12, aux détenteurs d'Actions Préférentielles ces fonds payables dans le cadre du rachat des Actions Préférentielles tel que calculé conformément à l'Article 7.13.

7.11 L(es) Action(s) de Commandité.

7.11.1 Description. S'il y a plusieurs Actions de Commandité, toutes les Actions de Commandité seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Commandité participent proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions de Commandité.

7.11.2 Droits de vote. Chaque Action de Commandité Chaque Action Ordinaire de Classe A2 donne droit à son détenteur à un vote sur tous les sujets pour lesquels les actionnaires ont le droit de voter.

7.11.3 Rachat; Conversion. Les Actions de Commandité ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf si prévu de temps dans un contrat séparé) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

7.12 Rachat d'Action et Conversion.

7.12.1 Les Actions Rachetables. Les Actions sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions non-rachetables, s'il y en a. Sauf dispositions contraires des présents Statuts ou de tout Securityholders Arrangement, les actions rachetables souscrites et entièrement libérées doivent être rachetables sur une base pro rata des actions rachetables de chaque classe détenues par chaque détenteur sur demande de la Société en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation. Les actions rachetées peuvent être annulées sur demande du Gérant par un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires tenue en conformité avec l'Article 12.

7.12.2 Réserve Spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

7.12.3 Prix de Rachat. Sauf disposition contraire des présents Statuts ou de tout Contrat de Porteurs de Titres, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant, sur la base de la valeur nette de tous les actifs et dettes de la Société. La valeur nette des actions de la Société doit être exprimée en tant que valeur par action et déterminée par rapport à toute date d'évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société moins ses dettes à la clôture des activités au dit jour, en conformité avec les règles que le Gérant estime justes et équitables. En l'absence de toute mauvaise foi, faute ou erreur, tout calcul du prix de rachat par le Gérant doit être définitif et contraignant envers la Société et ses actionnaires actuels, passés et futurs.

7.12.4 Procédure de Rachat. Sauf disposition contraire des présents Statuts ou de tout contrat de Porteurs de Titres, un avis écrit sera envoyé, par courrier recommandé ou service de messagerie expresse reconnu au plan international à chaque actionnaire inscrit, des Actions à racheter, à son adresse la plus récente stipulée dans le registre d'actionnaires de la Société, informant ce détenteur du nombre d'actions à racheter, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires pour soumettre les Actions à la Société pour rachat. Chaque détenteur de telles Actions devra remettre le ou les certificats, s'il y en a, émis par rapport à de telles Actions à la Société. Le prix de rachat de ces Actions sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre d'actions en tant que détenteur sur le compte bancaire fourni à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.

7.12.5 Conversion. Les Actions ne sont pas convertibles dans une autre classe d'Action.

7.13 Distributions aux Actionnaires. Si une Distribution aux actionnaires doit s'effectuer par le Gérant (soit par rachat ou autrement), les actionnaires de la Société auront le droit de recevoir des Distributions si, quand et à partir du moment où elles sont déclarées par le Gérant provenant de fonds légalement disponibles à cette fin, conformément au droit applicable, sujet à la retenue, ou le paiement aux tiers, de tels fonds tel qu'il l'estime nécessaire en fonction des besoins d'affaires raisonnables de la Société qui incluent, sans limite, le paiements ou la constitution d'une provision pour le paiement lorsque dues des obligations de la Société, incluant, sans limite, le paiement de tous honoraires et dépenses de gestion or d'administration or de toutes autres obligations. Toutes les Distributions concernant les Actions doivent être faites lorsque et comme déclarées par le Gérant aux Porteurs de Titres de la façon suivante et dans l'ordre de priorité suivant:

7.13.1.1 jusqu'au moment où les détenteurs d'Actions Préférentielles aient reçu un montant total de distributions égal au Montant des Actions Préférentielles majoré d'un taux d'intérêt de neuf virgule cinq pourcent (9,5%) composé annuellement depuis la Date d'Acquisition, tous lesdits détenteurs d'Actions Privilégiées auront le droit de percevoir au pro rata, sur la base du nombre d'Actions Privilégiées détenu par chaque détenteur, l'ensemble des distributions effectuées par la Société; et

7.13.1.2 après que chaque détenteur d'Actions Privilégiées a reçu l'ensemble des montants qu'il est en droit de percevoir conformément aux dispositions de l'Article 7.13.1.1 ci-avant, les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A auront le droit de percevoir au pro rata, sur la base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe A détenu par chaque titulaire, l'ensemble des distributions effectuées par la Société.

7.14 Droits de Liquidation.

En cas de liquidation, après apurement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires conformément aux stipulations de l'Article 7.13 ci-dessus. Ni une fusion de la Société avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion d'une ou de plusieurs autres entités avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre liquidités, titres ou autre contrepartie) de tout ou partie des actifs de la Société ne saurait être réputé constituer une liquidation au sens du présent Article 7.14, sauf si cette fusion, cette vente, ce transfert, cette location ou cet échange est opéré en relation avec ou a vocation à être un plan de liquidation intégrale ou de dissolution (ou «winding-up») de la Société.

7.15 Modification du capital souscrit.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents Statuts.

7.16 Définitions.

Aux fins de ces Statuts:

«Individu Affilié» signifie un individu que le Gérant accepte par écrit comme étant un individu affilié Dirigeant.

«Article» signifie un article des Statuts.

«Statuts» signifie les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

«Actions Ordinaires de Classe A» signifie les Actions Ordinaires de Classe A1, les Actions Ordinaires de Classe A2, les Actions Ordinaires de Classe A3, les Actions Ordinaires de Classe A4, les Actions Ordinaires de Classe A5, les Actions Ordinaires de Classe A6, les Actions Ordinaires de Classe A7 et les Actions Ordinaires de Classe A8 de la Société.

«Actions Ordinaires de Classe A1» signifie les Actions Ordinaires de Classe A1 de la Société.

«Actions Ordinaires de Classe A2» signifie les Actions Ordinaires de Classe A2 de la Société.

«Actions Ordinaires de Classe A3» signifie les Actions Ordinaires de Classe A3 de la Société.

«Actions Ordinaires de Classe A4» signifie les Actions Ordinaires de Classe A4 de la Société.

«Actions Ordinaires de Classe A5» signifie les Actions Ordinaires de Classe A5 de la Société.

«Actions Ordinaires de Classe A6» signifie les Actions Ordinaires de Classe A6 de la Société.

«Actions Ordinaires de Classe A7» signifie les Actions Ordinaires de Classe A7 de la Société.

«Actions Ordinaires de Classe A8» signifie les Actions Ordinaires de Classe A8 de la Société.

«Actionnaires d'Actions Ordinaires de Classe A» signifie les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A de la Société.

«Société» a la signification donnée à l'Article 1.

«Contrôle» désigne, si utilisé en relation avec une Personne, le pouvoir de gérer ou de diriger ladite Personne, ou de nommer les organes de gestion et de direction de ladite Personne, ou une majorité des membres de ceux-ci lorsqu'ils décident collectivement, que ce soit par la propriété de titres conférant un droit de vote, par contrat ou de toute autre manière (en ce sens, une société en commandite sera réputée être Contrôlée par son associé commandité).

«Date d'Achat» signifie, eu égard à tout Titre, la date de souscription, d'achat et/ou de conversion en un dit Titre.

«Distribution» désigne toute distribution ou dividende effectué par la Société au bénéfice d'un Détenteur d'Actions, que ce soit sous forme de liquidités, de biens ou de titres de la Société, et que ce soit sous forme de distribution de liquidation ou de toute autre manière; à condition qu'aucune des procédures suivantes ne soit une Distribution aux fins de ces présents Statuts: (a) toute distribution en rapport avec une recapitalisation ou un échange de titres de la Société; (b) toute distribution en rapport avec une scission ou un dividende de participation; ou (c) tout remboursement ou rachat par la Société ou ses Filiales de toutes Actions détenues par un (ou pour le compte d'un) Dirigeant ou ancien Dirigeant ou tous Cessionnaires Autorisés d'une telle Personne à ou à la suite de l'achèvement de l'emploi de ce Dirigeant avec la Société ou l'une quelconque de ses Filiales.

«Dirigeant» signifie, à tout moment, toute Personne naturelle employée par ou agissant authentiquement comme un agent de la Société ou de l'une quelconque de ses Filiales à ce moment.

«Gérant» a la signification donnée à l'Article 9.

«Action(s) de Commandité» signifie l'action ou les actions de commandité émise(s) de temps à autre par la Société à son associé commandité.

«Cessionnaires Autorisés» signifie les enfants du Dirigeant et toute fiducie, société en commandite ou autre entité agissant uniquement pour le bénéfice du Dirigeant (ou Individu Affilié, selon le cas) et/ou les enfants du Dirigeant et/ou de l'Individu Affilié.

«Personne» désigne une personne physique, une société de personnes, une personne morale, une société à responsabilité limitée, une société anonyme, un trust, une joint-venture, une organisation n'étant pas dotée de la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, une agence ou une subdivision politique de cette entité.

«Actions Préférentielles» signifie les Actions Préférentielles de la Société.

«Montant des Actions Préférentielles» signifie le prix de souscription total (y compris, afin d'éviter toute confusion, toute attribution au capital social et/ou à la prime d'émission et/ou à un autre compte de réserve) versé à la Société par le souscripteur à cet effet, au moment de l'émission des Actions Préférentielles par la Société.

«pro rata» signifie, tel qu'utilisé ici, permettra le traitement séparé des rompus et des fractions d'actions et permettra d'arrondir au chiffre plein le plus proche.

«Titres» s'entend de tout titre dûment autorisé et émis de la Société.

«Détenteur de Titres» signifie, à tout moment, un détenteur de Titres au moment en question.

«Contrat de Détenteurs de Titres» signifie tout contrat écrit pouvant être conclu en temps opportun, notamment entre tous les Détenteurs de Titres et la Société.

«Actions» signifie les actions dûment autorisées et émises de la Société.

«Filiale» ou «Filiales» désigne, relativement à toute Personne, toute autre Personne dont une majorité de tous les droits de vote des actions ou d'autres participations permettant de voter (sans tenir compte de la survenance de toute éventualité) lors de la désignation des administrateurs, commandités ou fidéicommissaires de l'entité en question est alors détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par ladite Personne ou par une ou plusieurs de ses autres Filiales ou une combinaison de ces éléments. Aux fins des présentes, une Personne ou des Personnes est ou sont considérée(s) comme possédant une majorité des actions d'une société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entreprise, si la majorité des profits ou des pertes de la société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entreprise est attribuée à cette Personne ou ces Personnes ou si cette Personne ou ces Personnes Contrôlent ladite entité.

«Conseil de Surveillance» a la signification donnée à l'Article 11.1.

«Transfert» ou «transfert» a la signification donnée à l'Article 8.3(3).

Art. 8. Registre des Actionnaires et Transferts d'Actions.

8.1. Registre des Actionnaires.

Les Actions sont et resteront des actions nominatives. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates desdits transferts. Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse

ainsi que tout changement de celle-ci. La Société sera en droit d'invoquer la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront émis et signés par le Gérant sur demande de tout actionnaire pertinent.

8.2. Propriété des Actions.

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. A défaut, l'exercice de tous les droits attachés aux dites actions sera suspendu.

8.3. Transfert d' Actions.

8.3.1 Déclaration de Transfert. Les transferts d'actions sera opéré par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions pourra également être fait conformément aux règles de cession de créances décrites dans l'article 1690 du code civil Luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et porter au registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou dans tout autre document attestant du consentement du cédant et du cessionnaire.

8.3.2 Limitations de Transfert. Les actionnaires de la Société ne pourront valablement transférer les actions émises par la Société qu'en conformité avec les dispositions de tout Contrat de Détenteurs de Titres.

8.3.3 Transfert. Aux fins des présents Statuts, par «Transfert» ou «transfert» on entend toute transaction, que ce soit volontaire ou involontaire ou par effet de la loi, avec ou sans contrepartie, aboutissant au transfert de la propriété, de la nue propriété, de l'usufruit ou de tout droit attaché aux actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) au bénéfice de quiconque d'autre que la Société elle-même, ayant ou non le statut d'actionnaire de la Société, par tout moyen (y compris, de manière non limitative, par don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gage ou par toute autre forme de transfert, cession ou aliénation de tout intérêt légal ou économique dans les actions, ainsi que toute combinaison desdites méthodes de transfert de propriété. Les actions sont et demeureront nominatives.

8.3.4 Transfert d'(es) Action(s) de Commandité. L'(es) Action de Commandité détenue(s) par le Gérant n'est/ne sont pas transférable(s), sauf à un gérant successeur devant être nommé conformément à l'Article 9.

8.3.5 Transferts en violation des Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre en violation avec l'une des stipulations des présents Statuts est nul et non avenu, et la Société ne saurait en aucun cas donner effet audit Transfert ni enregistrer ledit Transfert dans ses livres ou considérer le cessionnaire présumé desdits Titres en qualité de propriétaire desdits Titres.

D.- Gérance

Art. 9. La Société sera administrée par Falcon (BC) Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité de d'associé commandité et gérant unique de la Société (ci-dénommé le «Gérant»).

En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, à condition qu'un administrateur, qui n'est pas nécessairement un actionnaire, soit nommé afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce qu'une assemblée générale d'actionnaires soit convoquée par ledit administrateur dans les quinze (15) jours à compter de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant avec le quorum et la majorité requise pour la modification des Statuts. Le défaut de ladite nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant successeur sera soumis à l'approbation du Gérant.

Art. 10. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de cession relatifs à l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société sont de la compétence du Gérant.

Art. 11. La Société sera valablement liée à l'égard des tiers par la signature du Gérant ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) ledit pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant à sa seule discrétion.

Art. 12. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

E. Surveillance

Art. 13. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront supervisées par un Conseil de Surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois membres. Aux fins de surveillance des opérations de la Société, le Conseil de Surveillance se voit attribuer les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée le cas échéant. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant concernant toute question telle que déterminée par le Gérant, et pourra avaliser toute mesure prise par le Gérant qui, conformément à loi ou aux règlements ou aux présents Statuts, est susceptible d'excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant pas excéder six (6) ans et devront rester en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par un de ses membres ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera adressée à tous ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée de la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera exposée dans la convocation. Dans la convocation devra figurer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Ladite convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Des convocations spéciales pour des réunions tenues à des dates et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance ne sont pas requises.

Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le Conseil de Surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du Conseil de Surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion en nommant par écrit, par télégramme, par télex, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer et agir valablement à condition que la majorité de ses membres soit présente ou représentée. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits desdits procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou à toute autre fin, doivent être signés par le président de la réunion ou par deux membres.

Les résolutions circulaires, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance, sont assimilables aux décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; lesdites résolutions nécessitent l'approbation de chaque membre par écrit, par télégramme, par télex, par télécopie ou par tout autre mode de communication similaire, une copie était suffisante. L'ensemble des documents constitue l'acte attestant l'adoption de toute décision.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles. La participation à une réunion par les moyens précités vaut participation en personne à ladite réunion.

La Société peut nommer un réviseur d'entreprises agréé qui remplacera le Conseil de Surveillance.

Le réviseur d'entreprises agréé est nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération et la durée de son mandat. Le réviseur d'entreprises agréé accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.

F. Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société doit se réunir sur convocation par le Gérant ou le Conseil de Surveillance.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées à la demande des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande sera envoyée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu situé à Luxembourg figurant dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à onze heures (11 h00).

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Grand Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant au Grand Duché de Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis dans lequel figure l'ordre du jour, adressé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société par le Gérant, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par écrit, par fac-similé ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son propre président qui présidera la réunion. Le président désignera un secrétaire qui rédigera le procès-verbal de la réunion.

Les délibérations effectuées à toute assemblée des actionnaires se limitera aux sujets contenu dans l'ordre du jour (qui inclura tous les points requis par la loi) et aux sujets y découlant.

Les actionnaires participant à une réunion par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant leur identification sont considérés comme présents pour le calcul du quorum et des voix. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de manière continue et équivalent à une présence en personne à une telle réunion.

Tout actionnaire peut voter à l'aide de bulletins de vote envoyés par courrier ou par télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été fournis par la Société et qui devront à tout le moins indiquer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, comprendre trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre chacune des propositions soumises au vote, ou encore d'exprimer une abstention, en cochant la case appropriée

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus préalablement à la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les résolutions lors d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés sauf si le sujet sur lequel il faille délibérer à trait à la modification des statuts, auquel cas la résolution sera adoptée avec une majorité des deux tiers des votes valablement exprimés.

G. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pourcent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, déterminera l'usage du restant des bénéfices nets.

L'assemblée générale des actionnaires ou le Gérant peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un état des comptes préparé par le Gérant ou le Conseil de Surveillance au moins deux (2) mois avant la distribution proposée indiquant que suffisamment de fonds sont disponibles à la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne doit pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à allouer à une réserve à établir par la loi ou par ces Statuts.

H. Modification des statuts

Art. 17. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous réserve de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sous réserve de toute autre condition prévue par les présents Statuts.

I. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale qui a décidé de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

J. Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 4000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut civil et son adresse, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Guilbert, M. Camara et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33843. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121177/1292.

(130147337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

Il résulte de la décision des associés la Société en date du 6 août 2013 que les associés ont pris acte de la démission de Franciscus Willem Josephine Johannes Welman de son fonction d'administrateur de la Société avec effet au 15 aout 2013;

et ont nommé la personne suivantes en tant que administrateur de la Société à partir du 15 août 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, administrateur, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le Conseil d'Administration de la société est comme suit:

- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed AIRemeithi;

- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki;

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;

- M. Marcus Jacobus Dijkerman;

- M. Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2013120223/23.

(130145443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Diversified Financials Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.999.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 août 2013

En date du 20 août 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Patrick Zurstrassen, Monsieur Jürgen Meisch, Monsieur Yves Wagner, Monsieur Roland Frey, Madame Frances Hutchinson et Monsieur James Pope en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2014.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Diversified Financials Europe SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013121138/16.

(130147350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Enterasys Networks UK Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 95.651.

La succursale de la Société a été ouverte en date du 15 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1049 du 9 octobre 2003.

Les comptes annuels de la Société de droit étranger au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enterasys Networks UK Limited - Luxembourg Branch

Référence de publication: 2013121157/13.

(130147709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Amyma Web S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 62A, rue Anatole France.
R.C.S. Luxembourg B 179.711.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A COMPARU:

Monsieur Harald BRÖCKER, gérant de sociétés, né à Berlin (D), le 10 juin 1963, demeurant professionnellement à L-1530 Luxembourg, 62a, rue Anatole France,

représenté par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé du 19 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de «AMYMA WEB S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 5. La société a pour objet:

- la prestation de services, l'achat, la vente et le développement de tous produits en matière de communication, de publicité et d'Internet;
- la prestation de services informatiques à l'exclusion de toute activité artisanale;
- le commerce d'équipements de bureau et d'ordinateurs;
- la mise en valeur de propriétés intellectuelles.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

De manière générale, la société peut prendre toutes mesures et pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension au Luxembourg et à l'étranger, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les CENT (100) parts ont été entièrement souscrites et immédiatement libérées par Monsieur Harald BRÖCKER, préqualifié, par des versements en espèces de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille trois cents Euro (€ 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Harald BRÖCKER, préqualifié.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1530 Luxembourg, 62a, rue Anatole France.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 août 2013. Relation: ECH/2013/1585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121026/115.

(130147332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Altro, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 96.397.

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Michaël RONGY, accounting and finance officer, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société ALTRO, une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.397 (ci-après la «Société Absorbante») et constituée suivant un acte de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 3 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1186 du 12 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, en date du 22 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1240 du 27 mai 2013,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 14 août 2013. Une copie de ladite résolution, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire spécial et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet commun de fusion établi sous forme notariée, suivant acte du notaire soussigné en date du 22 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 761 du 29 mars 2013, la Société, en tant que société absorbante (la "Société Absorbante") et

EDB sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.925 (ci-après la «Société Absorbée») et constituée suivant un acte de Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 461 du 3 mars 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, alors notaire

de résidence à Rambrouch, du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 637 du 10 mars 2012, en tant que société absorbée (ci-après la «Société Absorbée»), ont projeté ensemble de fusionner;

- qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a requis la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion conformément à l'article 279 (1) (c) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du projet commun de fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

- que la fusion de la Société Absorbée avec la Société Absorbante sortira ses effets vis-à-vis des tiers le jour de la publication du présent constat de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- que suite à la fusion, de la Société Absorbée a été dissoute sans liquidation et a cessé d'exister;

- que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, toutes les parts sociales de la Société Absorbée ont été annulées et les livres et documents de la Société Absorbée seront conservés pendant un délai de cinq (5) ans au siège de la Société Absorbante, à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. RONGY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 août 2013. Relation: DIE/2013/10319. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013121025/55.

(130147474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

AG.IR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 179.704.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le huit août.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Alexandre Poty, né le 10 février 1972 à Namur (Belgique) et demeurant à L-9838 Hosingen, Am Becherduerf 8A;

2. Madame Geneviève Piret, née le 8 février 1967 à Verviers (Belgique) et demeurant à B-4802 Verviers, Jean Gôme 43;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «AG.IR S.à r.L.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que des comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants et dans les limites prévues par la loi.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres

membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

Monsieur Alexandre Poty, préqualifié	50 parts sociales
Madame Geneviève Piret, préqualifiée	50 parts sociales
Total:	100 parts sociales

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Alexandre Poty, né le 10 février 1972 à Namur (Belgique) et demeurant à L-9838 Hosingen, Am Becherduerf 8A.
 - Madame Geneviève Piret, née le 08 février 1967 à Verviers (Belgique) et demeurant à B-4802 Verviers, Jean Gôme 43
- 2.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2633 Senningerberg, 6A, Route de Trèves.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Poty, Piret, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 août 2013. Relation: LAC/2013/37542.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121019/159.

(130147260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

EPF Harenberg City-Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

EPF Harenberg City-Centre S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013121168/13.

(130147062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

EFD sàrl, Entreprise Fischer Daniel sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 74, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.667.

STATUTS

L'an deux mil treize.

Le treize août.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel FISCHER, électricien, né à Esch/Alzette le 13 novembre 1979 (No. 19791113213), demeurant à L-3231 Bettembourg, 74 route d'Esch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Entreprise Fischer Daniel sàrl» en abrégé «EFD sàrl».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'entretien, la réparation, le dépannage et l'installation en électricité, système d'alarme et de sécurité, luminaire et d'éclairage, système de protection solaire, machines domestiques, la vente d'appareils ménager et le commerce de tous articles se rapportant à cet objet social, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EURO (Euro 100.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par Monsieur Daniel FISCHER, électricien, né à Esch/Alzette le 13 novembre 1979 (No. 19791113213), demeurant à L-3231 Bettembourg, 74 route d'Esch.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mantaire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique, à savoir Monsieur Daniel FISCHER, électricien, né à Esch/Alzette le 13 novembre 1979 (No. 19791113213), demeurant à L-3231 Bettembourg, 74 route d'Esch.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-3231 Bettembourg, 74 route d'Esch.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fischer, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 16 août 2013. Relation: EAC/2013/10856. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 22 août 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013120980/78.

(130146548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

fyrma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 14, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 179.705.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den neunzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Michael KIRSCH, Informationstechnologiekauflmann, wohnhaft in D-50667 Köln, Komödienstrasse 50.

2.- Herr Michael NÄTHER, Informationstechnologiekauflmann, wohnhaft in D-50935 Köln, Dürener Strasse, 387d.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgeannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "fyrma S.à r.l".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker. Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Entwicklung und der Vertrieb von Software für Onlinemarketing, Advertising sowie IT- und Vertriebsdienstleistungen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Michael KIRSCH, Informationstechnologiekauflmann, wohnhaft in D-50667 Köln, Komödienstrasse 50, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Michael NÄTHER, Informationstechnologiekauflmann, wohnhaft in D-50935 Köln, Dürener Strasse, 387d, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Michael KIRSCH, Informationstechnologiekauflmann, geboren in Brühl (Deutschland), am 29. Juli 1986, wohnhaft in D-50667 Köln, Komödienstrasse 50.

Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Michael NATHER, Informationstechnologiekauflmann, geboren in Koblenz (Deutschland), am 5. August 1981, wohnhaft in D-50935 Köln, Dürener Strasse, 387d.

b) Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:

- durch die alleinige Unterschrift der technischen Geschäftsführers;
- durch die alleinige Unterschrift des administrativen Geschäftsführers bis zu dem Betrag von fünf tausend Euro (€ 5.000.-); darüber hinaus bedarf es der zusätzlichen Unterschrift des technischen Geschäftsführers.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6871 Wecker, 14, Op Huefdreisch

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. KIRSCH, M. NÄTHER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 21 août 2013. Relation: ECH/2013/1572. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 26. August 2013.

Référence de publication: 2013120989/113.

(130147276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

**EPI - Ensemble pour l'inclusion - Zesummen fir Inklusioun Asbl, Association sans but lucratif,
(anc. Elteren a Pedagogue fir Integratioun Asbl).**

Siège social: L-1278 Luxembourg, 7, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg F 3.741.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 22 mars 2012 à 20:00 heures

Lors de l'AGE tenue le 22 mars 2012, certains articles des statuts de l'Asbl ont pris la teneur suivante:

Première résolution:

Modification des statuts.

- **Art. 1^{er}**. Remplacer «L'association est dénommée ELTEREN A PEDAGOGUE FIR INTEGRATIOUN ASBL» par «L'association est dénommée EPI - ENSEMBLE POUR L'INCLUSION - ZESUMMEN FIR INKLUSIOUN ASBL».

- **Art. 2**. Remplacer «Son siège est établi à Bereldange» par «Son siège est établi à L-1278 Luxembourg, 7, rue Tony Bourg».

- **Art. 3. 1^{er} alinéa**: Remplacer «et ceci par l'intégration à tous les niveaux de la vie» par «et ceci par l'inclusion à tous les niveaux de la vie».

3^e alinéa: Remplacer «Elle veillera à initier et à soutenir des projets d'intégration sur le terrain» par «Elle veillera à initier et à soutenir des projets d'inclusion sur le terrain».

- **Art. 7. 1^{ère} phrase**: Remplacer «qui adhèrent aux principes de l'intégration.» par «qui adhèrent aux principes de l'inclusion».

2^e phrase: A supprimer: «Pour devenir membre, il faut adresser une demande au conseil d'administration et payer la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale, cotisation qui ne peut être supérieure à 1.000,- LUF (indice 100) et remplacer par «et qui payent la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale, cotisation qui ne peut être supérieure à 25.-€ (indice 100).»

- **Art. 8**. A ajouter: «L'exclusion d'un associé ne peut être prononcée que dans les cas prévus par les statuts et par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.»

- **Art. 10**. La 7^e phrase actuelle «Chaque membre peut s'informer au sujet des résolutions auprès des membres du conseil d'administration.» deviendra la 9^e phrase. A ajouter comme 7^e et 8^e phrases: «Il sera loisible aux membres actifs de se faire représenter aux assemblées générales ou extraordinaires par un autre membre actif sur présentation d'une

procuration écrite, sauf pour le cas où la loi ou les présents statuts prévoient que les seuls membres présents sont admis au vote. Toutefois, chaque membre présent ne peut faire valoir qu'une seule procuration.»

- **Art. 14.** Remplacer «élus par vote secret par l'assemblée générale «par «élus à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés à l'assemblée générale»

A ajouter un 2^e alinéa:» Les membres du conseil d'administration désignent entre eux, pour une durée de deux (2) ans, un président, un secrétaire et un trésorier. Ils sont rééligibles.»

- **Art. 15.** 1^e phrase à ajouter: «Le conseil d'administration se réunira sur convocation au moins huit jours à l'avance» (anciennement article 16)

1^e phrase ancienne deviendra la 2^e phrase nouvelle sans changement du texte «Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si un tiers de ses membres est présent, des décisions ne pourront être prises que s'il y a une majorité absolue des voix»

2^e alinéa à ajouter: «Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers.»

- **Art. 16.** A supprimer. «Le conseil se réunira sur convocation au moins huit jours à l'avance.» phrase reprise dans l'article 15.

Nouvel article 16: L'association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association.

Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.»

- **Art. 19. 2^e alinéa.** Remplacer «En cas de dissolution, l'actif social de l'association reviendra à une institution ou association à désigner par l'assemblée générale.» par «En cas de dissolution, l'actif social de l'association reviendra à une autre association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois poursuivant une activité analogue.».

- **Art. 20.** nouvel article précisant le règlement des questions non prévues par les présents statuts: nouveau «Pour tous les autres points non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables.»

Luxembourg, le 22 mai 2012.

La présidente de l'Asbl EPI

Référence de publication: 2013121155/61.

(130147046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

F.09 Pro-Tec-Toit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.903.

Constituée en date du 7 décembre 2006 suivant acte reçu par le notaire Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 février 2007

L'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2013 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Cession de 31 parts sociales de la société par Monsieur Steve Molitor, né à Luxembourg, le 18 mai 1970, demeurant à L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Itzig, à Monsieur Kim Rollinger né à Luxembourg, le 17 octobre 1983, demeurant à L-3378 Livange, 32, rue de Bettembourg.

2) Cession de 20 parts sociales de la société par le susdit Steve Molitor, à Monsieur Alain Weyrich, né à Luxembourg, le 4 janvier 1966, demeurant à L-2152 Luxembourg, 46, rue Van der Meulen.

3) Démission du susdit Steve Molitor, aux fonctions de gérant technique de la société, à compter du 30 juillet 2013,

4) Monsieur Alain Weyrich reste gérant administratif. Monsieur Kim Rollinger reste gérant technique. La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Wickrange, le 31 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013120279/22.

(130145320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.